



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

commissariats

Question écrite n° 33622

### Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les fermetures de commissariat. Les raisons qui amènent le Gouvernement à organiser les zones de compétence de la police nationale et de la gendarmerie sont compréhensibles. Cependant, la réflexion en cours depuis 1998 et la décision de traiter chaque année, semble-t-il, des réorganisations entraînent une situation d'incertitude pour les élus, les populations et les personnels qui manquent de la sérénité nécessaire pour mener leurs projets professionnels et personnels. C'est le cas de celui de la ville de Cognac où certains s'inquiètent d'une éventuelle fermeture. C'est pourquoi elle aimerait que le Gouvernement lui confirme qu'il n'est pas envisagé de fermer le commissariat de police de Cognac.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Line Reynaud](#)

**Circonscription :** Charente (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33622

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7701

**Question retirée le :** 5 novembre 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)